



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, que lors d'une séance ordinaire tenue le 11 décembre 2023, le conseil a adopté par résolution le **règlement numéro 2023-156** décrétant l'imposition de taxes, compensations et tarifs pour les services municipaux pour l'exercice financier 2024.

Ce règlement peut être consulté aux bureaux temporaires de l'hôtel de ville situé au 628, chemin de la Gare à Ivry-sur-le-Lac aux heures normales de bureau, sauf les jours fériés ou sur le site internet à même la section « Règlements » : www.ivry-sur-le-lac.qc.ca/reglement/

Donné à Ivry-sur-le-Lac, ce 12^e jour de décembre 2023

Marie-France Matteau
Directrice générale
et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé, sur le site internet de la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac, ce 12^e jour du mois de décembre deux mille vingt-trois.

Marie-France Matteau
Directrice générale
et greffière-trésorière